



**LE CABINET MÉDICAL OU LA CLINIQUE QUI PROCÈDE À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE AURA BESOIN:**

1. de l'attestation du conseil obligatoire exigé par la loi
2. votre carte d'assurance maladie, éventuellement accompagnée d'une ordonnance médicale de transfert
3. les honoraires médicaux en espèces (demandez le montant précis lors de la prise de rendez-vous) ou bien en cas de revenus modestes, de l'attestation de prise en charge des frais par la caisse de maladie (à procurer préalablement)
4. d'un document certifiant votre groupe sanguin, si disponible (p.ex. carnet de maternité, carte de groupe sanguin)

Une information plus exhaustive (en allemand) est disponible dans la brochure „Schwangerschaftsabbruch“ publiée par l'association fédérale pro familia:

[www.profamilia.de](http://www.profamilia.de)

**ASSOCIATION NATIONALE PRO FAMILIA RHENANIE-DU-NORD-WESTPHALIE**

pro familia NRW est une association sans but lucratif avec plus de 30 centres de conseil dans la région de Rhénanie-Du-Nord-Westphalie. Nous offrons du conseil, des informations et des événements sur:

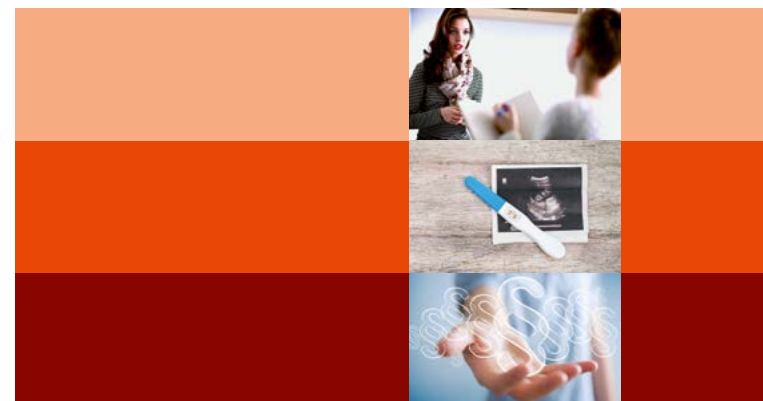
- la sexualité et la relation de couple
- la grossesse et la planification familiale
- l'éducation sexuelle

Des informations plus détaillées sur notre offre peuvent être obtenues chez:

pro familia Landesverband NRW e.V.  
Postfach 13 09 01  
42036 Wuppertal  
Telefon: 0202-245 65-0  
E-Mail: [lv.nordrhein-westfalen@profamilia.de](mailto:lv.nordrhein-westfalen@profamilia.de)

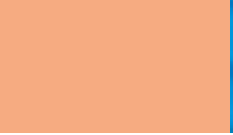
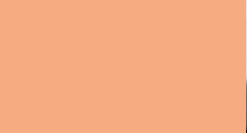
[www.profamilia-nrw.de](http://www.profamilia-nrw.de)

**VOTRE CENTRE DE CONSEIL PRO FAMILIA LE PLUS PROCHE:**



**Brève information médicale sur l'interruption volontaire de la grossesse**

Landesverband  
Nordrhein-Westfalen



**L'interruption d'une grossesse peut être faite par voie médicamenteuse ou chirurgicale. Les deux méthodes présentent des avantages aussi bien que des inconvénients. Aucune des deux méthodes n'est fondamentalement la meilleure, la plus douce, ou la plus appropriée pour toutes les femmes. Il appartient à chaque femme de décider quelle méthode elle préfère pour elle-même.**

## MÉTHODE MÉDICAMENTEUSE

L'interruption médicamenteuse est praticable jusqu'à la fin de la 9<sup>ième</sup> semaine (ceci correspond au 63<sup>ième</sup> jour, calculé à partir des dernières règles).

Il faut compter plusieurs rendez-vous chez la ou le médecin. Après un entretien explicatif et un examen préliminaire, on va vous remettre jusqu'à 3 comprimés, qui interrompent la grossesse. La prise de ce médicament peut parfois provoquer un saignement, rarement aussi l'expulsion de la grossesse. Deux jours plus tard, un autre médicament vous sera administré sous forme de comprimés ou d'ovules vaginaux. Il va induire des saignements avec lesquels les produits de conception seront expulsés (semblable à une fausse-couche). Dans la majorité des cas une période d'observation de 3 à 4 heures chez la ou le médecin est nécessaire. Normalement le médicament montrera ses effets durant votre séjour dans le cabinet médical, rarement avec un délai de jusqu'à 24 heures. L'avortement peut s'accompagner de troubles circulatoires et de crampes abdominales (semblables à de fortes douleurs menstruelles). Celles-ci peuvent être soulagées par des comprimés analgésiques. En général, à peu près 20% des femmes en ont besoin. Certaines ou certains médecins donnent la possibilité de prendre le deuxième médicament à la maison.

Les saignements suivant l'avortement peuvent durer de 7 à 12 jours. Parfois ils sont prolongés et en général ils sont plus abondants que les règles. Un examen de contrôle est recommandé environ 10 à 14 jours après l'interruption, pour s'assurer que l'avortement est complet. Si vous avez pris le deuxième médicament à la maison, on va peut-être vous offrir un premier examen de suivi le prochain jour. Rarement il arrive que des résidus de la

grossesse subsistent dans l'utérus ou que la grossesse persiste en tant que telle. Dans ce cas un traitement médicamenteux supplémentaire, voire une intervention chirurgicale peut être nécessaire.

Des complications, comme des saignements excessifs ou des infections requérant un traitement particulier, sont très rares. Les médicaments peuvent provoquer des nausées, des vomissements ou de la diarrhée.

## MÉTHODE CHIRURGICALE

L'avortement chirurgical est généralement effectué par la méthode d'aspiration, parfois aussi par un curetage. L'intervention se fait normalement sous anesthésie générale, plus rarement sous anesthésie locale. L'anesthésie générale est pratiquée par une ou un anesthésiste, qui vous donne par injection intraveineuse un anesthésique à courte durée. De cette manière, vous dormez pendant l'opération. Ensuite, le col de l'utérus est dilaté avec précaution par l'introduction de fines tiges en métal. Souvent un traitement préliminaire pour soulager le passage du col de l'utérus est administré. Finalement une mince canule en plastique, reliée à un appareil d'aspiration est introduite dans l'utérus. De cette façon, une partie de la muqueuse utérine ainsi que les produits de conception sont éliminés de la cavité utérine. L'opération dure environ 10 minutes. Il est normal d'avoir des saignements et des douleurs pelviennes après l'avortement, mais ces symptômes ne se présentent pas chez toutes les femmes.

Généralement une interruption volontaire de grossesse est réalisée de façon ambulatoire. Vous pouvez retourner à la maison environ 1 à 2 heures après l'intervention, mais vous n'êtes pas en état de conduire un véhicule. Si possible faites-vous accompagner, ou du moins faites en sorte qu'une personne de confiance vienne vous chercher. La méthode chirurgicale requiert aussi un examen médical de contrôle environ 7 à 10 jours suivant l'avortement.

Les femmes, qui présentent des complications pendant ou après l'interruption chirurgicale, sont rares. Exceptionnellement, il peut arriver que l'avortement soit incomplet et qu'une interven-

tion supplémentaire soit nécessaire. Très rarement, une lésion utérine peut survenir. Elle guérit normalement sans laisser de trace. Quelquefois, il peut y avoir des saignements plus forts ou une infection, qui peuvent normalement être traités sans problèmes.

En cas de saignements abondants, de fortes douleurs abdominales ou pelviennes, de fièvre dépassant 38,5°C ou de pertes vaginales malodorantes, il est recommandé de consulter votre médecin dans les plus brefs délais. Une infection, qui n'est pas traitée rapidement et guérie de manière complète, peut entraîner une obstruction des trompes et en conséquence affecter la fertilité à l'avenir. Pour cette raison, certains médecins prescrivent un antibiotique à titre préventif. Des complications dues à l'anesthésie locale ou générale sont rares.

## APRÈS L'AVORTEMENT

Reposez-vous après l'intervention, indépendamment de la méthode pratiquée, pour réduire le risque de complications. Beaucoup de médecins recommandent de ne rien introduire dans le vagin pendant les premiers jours après l'avortement, afin d'éviter des infections. Si vous voulez être prudentes, utilisez des serviettes hygiéniques à la place de tampons, renoncez aux contacts sexuels, aux bains et à la natation. La douche et le lavage à la main sont possibles en toute sécurité.

Le nouveau cycle menstruel commence le jour de l'avortement et vous êtes fécondes à nouveau. Nous recommandons de consulter votre médecin le plus tôt possible, au mieux avant l'interruption, à propos de la contraception à l'avenir. Normalement vous pouvez commencer avec les méthodes hormonales (p.ex. la pilule contraceptive) dès le jour de l'avortement.

Soulagement et tristesse sont des émotions normales après une interruption. Des troubles psychologiques très graves sont très peu courants. Un entretien avec une de nos conseillères ou un de nos conseillers peut être soulageant. Les centres de conseil pro familia offrent cette possibilité et demeurent à votre disposition.